

C.N.O.M/08.12.2009  
09.342.089*Ministère de la Santé et des Sports**La Ministre**Paris, le* - 4 DEC. 2009

Cab RBN/RB/JM/Me D09-11545

Monsieur le président,

La progression de la pandémie H1N1 et les prévisions météorologiques nous font craindre une augmentation très forte de l'activité médicale dans les semaines à venir, notamment pendant les fêtes de fin d'année.

Ce calendrier risque de provoquer d'importantes tensions sur l'offre de soins, tant en ville qu'à l'hôpital, mettant en difficulté l'accès aux soins. Les médecins, notamment les médecins généralistes, sont déjà très sollicités et aspirent à des congés. Pour autant, leur rôle est plus que jamais crucial.

Mon objectif est d'anticiper cette situation et de mettre en œuvre des solutions opérationnelles permettant de garantir l'accès aux soins et la continuité des soins.

C'est pourquoi j'ai donné instructions aux préfets de veiller à ce que la réponse aux besoins de soins de la population soit assurée. Pour cela, ils pourront :

- augmenter le nombre de médecins libéraux participant à la régulation médicale au sein des centres 15 pour tout ou partie des plages horaires.
- étendre les plages horaires pendant lesquelles les médecins libéraux participent à la régulation médicale au sein des centres 15.
- augmenter le nombre de médecins assurant la permanence des soins dans tout ou partie des secteurs de garde et des plages horaires.
- prendre les mesures nécessaires pour s'assurer qu'un nombre minimum de médecins seront en activité dans chaque territoire.

Par ailleurs, le samedi 26 décembre et le samedi 2 janvier seront considérés comme des jours fériés pour l'organisation de la permanence des soins.

J'ai demandé au directeur général de l'UNCAM de faire le nécessaire pour que les médecins qui, à la demande des préfets, renforceront la régulation médicale au sein des centres 15 ou la permanence des soins sur les secteurs de garde, puissent bénéficier de l'ensemble des rémunérations correspondantes.

Monsieur Michel LEGMANN  
Conseil National de l'Ordre des Médecins  
180, Bd Haussmann  
75008 PARIS

Dans ce cadre, je souhaite que vous invitiez les conseils départementaux de l'ordre des médecins à s'associer activement, en lien avec les préfets de département et les SAMU-centres 15, à cette démarche d'anticipation et d'organisation des soins de ville. Les conseils départementaux devront, au préalable, réaliser un état des lieux des présences des médecins libéraux, notamment pendant les fêtes de fin d'année, afin d'assurer l'exhaustivité des tableaux de garde, et d'identifier les zones particulièrement touchées par les départs en vacances des médecins. Ils pourront faire toute proposition qu'ils jugeront nécessaire pour renforcer les moyens de la permanence des soins en fonction des besoins attendus, pour la période du 19 décembre au 10 janvier 2010.

Les médecins généralistes ont fait le choix d'une profession noble et difficile. Ils sont un des piliers de notre système de soins et la qualité du service offert à la population dépend de leur engagement. C'est à cet engagement et à leur sens de leurs responsabilités que je fais appel pour leur demander de bien vouloir assurer l'effectivité de la réponse aux besoins de la population pendant cette période.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir vous en faire le relais, et de me faire part de toute difficulté que vous pourriez rencontrer dans la mise en œuvre de ces mesures.

Sachant pouvoir compter sur votre engagement sans faille, je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.



Roselyne BACHELOT-NARQUIN

PJ: 2 pièces jointes  
Courrier au directeur général de l'UNCAM  
Courrier aux préfets de département